



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

collectivités locales : âge de la retraite

Question écrite n° 71693

## Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications des techniciens de laboratoire relatives à leur demande de classement de leur profession en catégorie B « active ». En effet, classés en catégorie A sédentaire et administrative, ils estiment que cette catégorie ne correspond pas à la réalité de leur activité et font valoir la pénibilité de leur travail. Ils mettent en évidence qu'ils répondent aux critères de la catégorie B énoncés par les textes, à savoir « contacts avec les effets et les objets en contact avec les malades » et ceux de « risques particuliers, fatigues exceptionnelles », soulignant les nombreuses maladies professionnelles développées à l'issue des manipulations. Ayant accusé jusqu'à ce jour une fin de non-recevoir à leurs revendications, les techniciens de laboratoire se sont mis en grève les 10 et 11 décembre derniers et demandent une reconnaissance de leur intervention en qualité de personnel « actif » dans la chaîne de soins. Compte tenu de l'absence de réponse à ses interventions sur ce sujet depuis près d'un an, il lui demande de lui indiquer les mesures spécifiques qu'il envisage de prendre pour répondre aux revendications des techniciens de laboratoire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marie Morisset](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71693

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 janvier 2002, page 137